



TRANSPORT

PLAN DE COURS

GESTION SST POUR ENTREPRISE DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les personnes ayant des fonctions de gestion ou de direction dans les entreprises de compétence fédérale.

APPROCHE

Cette formation aborde les obligations et responsabilités des gestionnaires par rapport à la santé et la sécurité du travail. Elle est axée sur les échanges entre les participants, le partage d'expérience et des bonnes pratiques de gestion.

OBJECTIF GÉNÉRAL

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de déterminer les actions à prendre pour protéger sa santé et sa sécurité de ses travailleurs et respecter ses obligations réglementaires.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET CONTENU DU COURS

1. Notions de base en SST :

- La SST au Québec
- Les accidents du travail
- Les ressources disponibles

2. Exigences de la loi :

- Lois et règlements
- Droits et obligations
 - Des employeurs
 - Des employés

3. La prévention des accidents du travail

- Engagement de l'employeur
- Implication des employés
- Identification et contrôle des risques
- Formation et information
- Enquête et analyse d'accidents

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et échanges, présentation multimédia et jeu-questionnaire, exercices en équipe et collectifs.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Arbres décisionnels
- Rapports LAB

ÉVALUATION

Les participants seront amenés à compléter un examen de 13 questions à choix de réponses.

DURÉE

2 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée en format 8,5" x 11". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

